|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2017 Genève, 15-25 mai 2017** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: PL 2.4** | **Document C17/52-F** |
| **24 janvier 2017** |
| **Original: anglais** |
| Rapport du Secrétaire général | |
| RAPPORT SUR LE COLLOQUE MONDIAL SUR LA NORMALISATION (GSS-16)  ET SUR L'ASSEMBLÉE MONDIALE DE NORMALISATION  DES TÉLÉCOMMUNICATIONS (AMNT-16) | |

|  |
| --- |
| Résumé  Le présent document contient un compte rendu du GSS-16 et de l'AMNT-16.  Suite à donner  Le Conseil est prié de **prendre note** du rapport. Les paragraphes 2.5 et 2.13 seront examinées au titre du point de l'ordre du jour consacré au budget.  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Références  *<https://www.itu.int/en/ITU-T/wtsa16>;* *<https://www.itu.int/en/ITU-T/wtsa16/gss>;* [*Rapport de la Commission 2 (Contrôle budgétaire) à la*](https://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0077/en) *plénière* |

# 1 Colloque mondial sur la normalisation (GSS-16)

1.1 Le troisième Colloque mondial de la normalisation (GSS-16) a eu lieu le 24 octobre 2016 à Hammamet (Tunisie), à l'aimable invitation du Gouvernement de la Tunisie.

1.2 Le GSS-16 a rassemblé des responsables de renom des milieux de la normalisation pour discuter de la manière d'intégrer au mieux les questions liées à la sécurité, à la vie privée et à la confiance dans les activités de normalisation. Il a permis d'examiner divers points: les principes réglementaires applicables à la sécurité, la vie privée et la confiance; comment le secteur privé répond aux attentes des utilisateurs finals en matière de sécurité, de vie privée et de confiance; et l'approche des organismes de normalisation concernant la sécurité, la vie privée et la confiance.

1.3 Rappelant que la vie privée et la protection des données sont au coeur des valeurs des individus et des sociétés et que la Déclaration universelle des droits de l'homme consacre le respect de la vie privée comme droit fondamental, le GSS-16 a encouragé les décideurs, les régulateurs et les représentants du secteur (fournisseur de solutions et opérateurs) à promouvoir l'adhésion aux principes de protection de la vie privée dès la conception, l'évaluation des incidences sur la protection de la vie privée et l'élaboration de technologies renforçant la protection de la vie privée. La mise en commun de renseignements concernant les cybermenaces entre les organismes publics et les acteurs du secteur privé a été présentée comme une approche particulièrement intéressante pour développer les capacités de cybersécurité, point de vue que les professionnels de la sécurité du secteur privé ont soutenu énergiquement tout au long des débats du GSS-16.

1.4 Les participants ont souligné que la transparence et l'intégrité technologique étaient essentielles au succès des efforts déployés par les acteurs de l'industrie pour protéger les consommateurs et gagner leur confiance. L'informatique quantique se profile comme une menace potentielle qui, de l'avis général des professionnels de la sécurité, rendra inefficaces les méthodes de chiffrement classiques, et plusieurs intervenants lors du Colloque ont exhorté les participants à faire une priorité de la mise au point de technologies capables de résister à des attaques quantiques.

1.5 Les spécialistes de la normalisation ont été encouragés à intégrer le respect de la vie privée dès la conception dans leurs activités, en tenant dûment compte des considérations relatives à ce respect du début à la fin du processus de normalisation. Les participants ont mis l'accent sur l'intérêt des logiciels à code source ouvert pour traiter les problèmes liés à la sécurité, au respect de la vie privée et à la confiance, et ont appelé à des efforts soutenus en faveur de la collaboration entre les communautés open source et les spécialistes de la normalisation, afin de garantir un haut niveau de qualité et de sécurité pour les implémentations logicielles.

1.6 L'UIT s'appuiera sur les débats menés lors du Colloque pour mener à bien sa mission consistant à "instaurer la confiance et la sécurité dans l'utilisation des TIC", et notamment pour favoriser la mise en place d'un environnement des TIC digne de confiance, condition nécessaire pour tirer pleinement parti des immenses possibilités offertes par les systèmes IMT‑2020 (5G), l'Internet des objets et les villes intelligentes et durables.

# 2 AMNT-16

2.1 L'AMNT-16 s'est tenue du 25 octobre au 3 novembre 2016 à Hammamet (Tunisie), à l'aimable invitation du Gouvernement de la Tunisie.

2.2 92 Etats Membres, 45 autres entités et 704 délégués ont participé à l'AMNT‑16.

2.3 L'AMNT-16 a approuvé les mandats des onze commissions d'études de l'UIT-T et nommé les présidents et vice-présidents du GCNT, des commissions d'études de l'UIT-T et du Comité de normalisation pour le Vocabulaire. Elle a désigné cinq nouveaux présidents de commission d'études et plus de 110 nouveaux vice-présidents venant de 34 pays, dont 24 pays en développement.

2.4 L'AMNT-16 a révisé 31 Résolutions, adopté 16 nouvelles Résolutions et supprimé six Résolutions. Elle a également mis à jour deux Recommandations UIT-T de la série A qui régissent les travaux de l'UIT-T et a approuvé cinq Recommandations UIT-T nouvelles ou révisées de la CE 3 de l'UIT-T. On trouvera en annexe la liste des Recommandations UIT-T approuvées pendant l'AMNT-16 ainsi que toutes les Résolutions et un Voeu.

Incidences budgétaires

2.5 Il sera essentiel d'accroître les financements pour que l'UIT-T puisse mettre en oeuvre toutes les décisions prises à l'AMNT. La Commission 2 (Contrôle budgétaire) de l'AMNT a estimé que les incidences financières supplémentaires des Résolutions de l'AMNT-16 non encore prises en compte dans le projet de budget de l'UIT-T pour la période 2018-2019 se chiffraient entre 2,6 millions CHF et 3,8 millions CHF. Les principaux éléments dans le rapport de la Commission 2 sont les suivants:

2.5.1 La Résolution 44 "*invite le Conseil* […] à accroître les crédits budgétaires affectés par l'UIT-T aux bourses, à l'interprétation et à la traduction des documents pour les réunions du GCNT, des commissions d'études et des groupes régionaux des commissions d'études de l'UIT-T". (La Résolution 67 sur l'utilisation des langues de l'Union charge le Directeur du TSB "de continuer de faire traduire toutes les Recommandations approuvées au titre de la procédure d'approbation traditionnelle (TAP) dans toutes les langues de l'Union", "de faire traduire tous les rapports du GCNT dans toutes les langues de l'Union", "de maintenir la pratique consistant à faire traduire les Recommandations UIT-T approuvées selon la variante de la procédure d'approbation (AAP), avec la possibilité de multiplier par deux le nombre de pages traduites pour ces Recommandations, dans les limites des ressources financières de l'Union" et "de prendre les mesures appropriées pour veiller à ce que les informations soient publiées sur les sites web de l'UIT dans les six langues officielles de l'Union sur un pied d'égalité, dans les limites du budget, conformément à la Résolution 1372 du Conseil".)

2.5.2 La Résolution 77 charge le Directeur du TSB "d'organiser des ateliers, conjointement avec les autres organisations concernées, en vue de renforcer les capacités dans le domaine des réseaux SDN […]".

2.5.3 La Résolution 89 intitulée "Promouvoir l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour réduire les disparités en matière d'inclusion financière" charge le Directeur du TSB, en collaboration avec les Directeurs des autres Bureaux, "d'appuyer l'élaboration de rapports et de bonnes pratiques sur l'inclusion financière numérique […]", "de mettre en place une plate-forme ou, lorsque cela est possible, d'accéder à celles qui existent déjà, pour l'apprentissage par les pairs, le dialogue et l'échange de données d'expérience […]", et "d'organiser des ateliers et des séminaires […]".

**Nouvelles Résolutions de l'AMNT-16**

2.6 La Résolution 83 propose des mesures pour évaluer l'état d'avancement de la mise en oeuvre des Résolutions de l'AMNT.

2.7 Aux termes de la Résolution 84, les commissions d'études de l'UIT-T (en particulier la CE 3 de l'UIT-T avec les CE 2, 12 et 17) sont priées d'élaborer des Recommandations UIT-T afin de protéger les droits des utilisateurs et des consommateurs, notamment en ce qui concerne la qualité, la sécurité et les mécanismes de tarification.

2.8 Il est fait observer dans la Résolution 85 "qu'il faut accroître les recettes de l'UIT-T en élargissant et en diversifiant les sources de recettes ". Aux termes de cette même Résolution, le Directeur du TSB est chargé de participer à l'étude sur les ressources découlant des recettes supplémentaires qui sera soumise au Conseil, à sa session de 2017.

2.9 La Résolution 86 intitulée "Faciliter la mise en oeuvre du Manifeste Smart Africa" propose d'élaborer des Recommandations UIT-T visant à mettre en oeuvre des nouvelles technologies, en accordant une attention particulière aux pays en développement.

2.10 Aux termes de la Résolution 87 relative à l'examen et la révision périodiques du Règlement des télécommunications internationales, le Directeur du TSB est chargé "d'entreprendre les activités nécessaires, dans son domaine de compétence, afin d'assurer la mise en oeuvre pleine et entière de la Résolution 146 (Rév. Busan, 2014) et de la Résolution 1379 du Conseil", et de soumettre les résultats de ces activités au Groupe d'experts sur le Règlement des télécommunications internationales; le GCNT est chargé de fournir des avis au Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications.

2.11 Aux termes de la Résolution 88, il est décidé que la Commission d'études 3 de l'UIT-T doit poursuivre ses travaux sur les incidences économiques des tarifs de l'itinérance mobile internationale.

2.12 La Résolution 89 vise à contribuer aux initiatives générales déployées dans le monde pour améliorer l'inclusion financière, à encourager les régulateurs des télécommunications et les autorités responsables des services financiers à collaborer, afin d'établir et de mettre en oeuvre des normes et des lignes directrices, à encourager l'utilisation de technologies et d'outils numériques novateurs, selon qu'il conviendra et à promouvoir l'inclusion financière.

2.13 Il est souligné dans la Résolution 90 qu'il faut continuer d'étudier les avantages et les inconvénients de la mise en oeuvre de projets sur le code source ouvert dans le contexte des travaux du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT. Toutes les commissions d'études concernées de l'UIT-T sont chargées d'appuyer le recours à l'utilisation de projets sur le code source ouvert. Le Groupe de travail du Conseil sur les ressources financières et les ressources humaines est invité "à évaluer les éventuelles incidences financières que pourrait avoir la mise en oeuvre de la présente Résolution pour l'Union".

2.14 Aux termes de la Résolution 91, le TSB est prié d'organiser et de tenir à jour un répertoire électronique d'informations sur les plans de numérotage publiés par le Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT, en tenant compte des contributions de la CE 2 de l'UIT-T.

2.15 La Résolution 92 vise à renforcer la coopération et la coordination sur les aspects non radioélectriques des activités de normalisation relatives aux IMT (notamment aux IMT-2020), afin de faire en sorte que le secteur mondial des TIC dispose d'une solution efficace et concrète en matière de normalisation".

2.16 La Résolution 93 intitulée "Interconnexion des réseaux 4G, des réseaux IMT-2020 et des réseaux ultérieurs" doit être mise en oeuvre le plus rapidement possible.

2.17 Aux termes de la Résolution 94, lesCommissions d'études 13, 16, 17 et 20 de l'UIT‑T sont chargées "d'évaluer les Recommandations existantes, en cours d'élaboration ou nouvelles du point de vue des technologies de données d'incidents fondées sur le nuage".

2.18 La Résolution 95 relative à la qualité des services offerts par les opérateurs vise à "prendre des initiatives destinées à mieux faire connaître combien il est important de tenir les utilisateurs informés sur la qualité des services offerts par les opérateurs" et à "fournir des références qui aident les pays en développement et les pays les moins avancés à établir un cadre national de mesure de la qualité permettant de réaliser des mesures de la qualité de service et de la qualité d'expérience".

2.19 La Résolution 96 expose les moyens à mettre en oeuvre afin de lutter contre la contrefaçon et l'altération volontaire des dispositifs de télécommunication/TIC et prévenir ce phénomène pour protéger le secteur privé, les gouvernements et les consommateurs contre la contrefaçon et l'altération volontaire des dispositifs de télécommunication/TIC.

2.20 La Résolution 97 porte sur la lutte contre le vol de dispositifs mobiles.

2.21 La Résolution 98 vise à élaborer des Recommandations UIT-T visant à mettre en oeuvre l'Internet des objets et les villes et communautés intelligentes, notamment en ce qui concerne les questions liées aux nouvelles technologies et aux secteurs verticaux.

Annexe – Liste des Résolutions, Voeux et Recommandations UIT-T   
approuvées de l'AMNT

| Résolution – Titre | Statut |
| --- | --- |
| [Résolution 1](http://www.itu.int/pub/publications.aspx?lang=en&parent=T-RES-T.1-2016) – Règlement intérieur du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT | révisée |
| [Résolution 2](http://www.itu.int/pub/publications.aspx?lang=en&parent=T-RES-T.2-2016) – Domaine de compétence et mandat des commissions d'études du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT | révisée |
| [Résolution 7](http://www.itu.int/pub/publications.aspx?lang=en&parent=T-RES-T.7-2016) – Collaboration avec l'Organisation internationale de normalisation et la Commission électrotechnique internationale | révisée |
| [Résolution 11](http://www.itu.int/pub/publications.aspx?lang=en&parent=T-RES-T.11-2016) – Collaboration avec le Conseil d'exploitation postale de l'Union postale universelle concernant l'étude de services intéressant à la fois le secteur postal et le secteur des télécommunications | révisée |
| [Résolution 18](http://www.itu.int/pub/publications.aspx?lang=en&parent=T-RES-T.18-2016) – Principes et procédures applicables à la répartition des tâches et au renforcement de la coordination et de la coopération entre le Secteur des radiocommunications de l'UIT, le Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT et le Secteur du développement des télécommunications de l'UIT | révisée |
| [Résolution 20](http://www.itu.int/pub/publications.aspx?lang=en&parent=T-RES-T.20-2016) – Procédures d'attribution et de gestion des ressources internationales de numérotage, de nommage, d'adressage et d'identification pour les télécommunications | révisée |
| [Résolution 22](http://www.itu.int/pub/publications.aspx?lang=en&parent=T-RES-T.22-2016) – Pouvoir conféré au Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications d'agir entre les assemblées mondiales de normalisation des télécommunications | révisée |
| [Résolution 29](http://www.itu.int/pub/publications.aspx?lang=en&parent=T-RES-T.29-2016) – Procédures d'appel alternatives utilisées sur les réseaux de télécommunication internationaux | révisée |
| [Résolution 31](http://www.itu.int/pub/publications.aspx?lang=en&parent=T-RES-T.31-2016) – Admission d'entités ou d'organisations à participer comme Associés aux travaux du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT | inchangée |
| [Résolution 32](http://www.itu.int/pub/publications.aspx?lang=en&parent=T-RES-T.32-2016) – Renforcement des méthodes de travail électroniques pour les travaux du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT | révisée |
| Résolution 33 – Lignes directrices applicables aux activités stratégiques du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT | supprimée |
| [Résolution 34](http://www.itu.int/pub/publications.aspx?lang=en&parent=T-RES-T.34-2016) – Contributions volontaires | inchangée |
| [Résolution 35](http://www.itu.int/pub/publications.aspx?lang=en&parent=T-RES-T.35-2016) – Désignation et durée maximale du mandat des présidents et vice‑présidents des commissions d'études du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT et du Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications | révisée |
| Résolution 38 – Coordination entre les trois Secteurs de l'UIT pour les activités relatives aux télécommunications mobiles internationales | supprimée |
| [Résolution 40](http://www.itu.int/pub/publications.aspx?lang=en&parent=T-RES-T.40-2016) – Aspects réglementaires des travaux du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT | révisée |
| [Résolution 43](http://www.itu.int/pub/publications.aspx?lang=en&parent=T-RES-T.43-2016) – Travaux préparatoires régionaux pour les Assemblées mondiales de normalisation des télécommunications | inchangée |
| [Résolution 44](http://www.itu.int/pub/publications.aspx?lang=en&parent=T-RES-T.44-2016) – Réduire l'écart en matière de normalisation entre pays en développement et pays développés | révisée |
| [Résolution 45](http://www.itu.int/pub/publications.aspx?lang=en&parent=T-RES-T.45-2016) – Coordination efficace des travaux de normalisation entre les commissions d'études du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT et rôle du Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications | révisée |
| [Résolution 47](http://www.itu.int/pub/publications.aspx?lang=en&parent=T-RES-T.47-2016) – Noms de domaine de premier niveau de type code de pays | inchangée |
| [Résolution 48](http://www.itu.int/pub/publications.aspx?lang=en&parent=T-RES-T.48-2016) – Noms de domaine internationalisés (et multilingues) | inchangée |
| [Résolution 49](http://www.itu.int/pub/publications.aspx?lang=en&parent=T-RES-T.49-2016) – Système ENUM | révisée |
| [Résolution 50](http://www.itu.int/pub/publications.aspx?lang=en&parent=T-RES-T.50-2016) – Cybersécurité | révisée |
| [Résolution 52](http://www.itu.int/pub/publications.aspx?lang=en&parent=T-RES-T.52-2016) – Lutter contre le spam | révisée |
| [Résolution 54](http://www.itu.int/pub/publications.aspx?lang=en&parent=T-RES-T.54-2016) – Création de groupes régionaux et assistance à ces groupes | révisée |
| [Résolution 55](http://www.itu.int/pub/publications.aspx?lang=en&parent=T-RES-T.55-2016) – Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans les activités du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT | révisée |
| Résolution 57 – Renforcer la coordination et la coopération entre les trois Secteurs de l'UIT sur des questions d'intérêt mutuel | supprimée |
| [Résolution 58](http://www.itu.int/pub/publications.aspx?lang=en&parent=T-RES-T.58-2016) – Encourager la création d'équipes nationales d'intervention en cas d'incident informatique, en particulier pour les pays en développement | inchangée |
| [Résolution 59](http://www.itu.int/pub/publications.aspx?lang=en&parent=T-RES-T.59-2016) – Renforcement de la participation des opérateurs de télécommunication des pays en développement | inchangée |
| [Résolution 60](http://www.itu.int/pub/publications.aspx?lang=en&parent=T-RES-T.60-2016) – Relever les défis liés à l'évolution du système d'identification/de numérotage et à sa convergence avec les systèmes/réseaux IP | inchangée |
| [Résolution 61](http://www.itu.int/pub/publications.aspx?lang=en&parent=T-RES-T.61-2016) – Lutter contre le détournement et l'utilisation abusive des ressources internationales de numérotage des télécommunications | inchangée |
| [Résolution 62](http://www.itu.int/pub/publications.aspx?lang=en&parent=T-RES-T.62-2016) – Règlement des différends | inchangée |
| [Résolution 64](http://www.itu.int/pub/publications.aspx?lang=en&parent=T-RES-T.64-2016) – Attribution des adresses IP et mesures propres à faciliter le passage au protocole IPv6 ainsi que le déploiement de ce protocole | révisée |
| [Résolution 65](http://www.itu.int/pub/publications.aspx?lang=en&parent=T-RES-T.65-2016) – Acheminement des informations relatives au numéro de l'appelant, à l'identification de la ligne appelante et à l'identification de l'origine | révisée |
| [Résolution 66](http://www.itu.int/pub/publications.aspx?lang=en&parent=T-RES-T.66-2016) – Veille technologique au Bureau de la normalisation des télécommunications | inchangée |
| [Résolution 67](http://www.itu.int/pub/publications.aspx?lang=en&parent=T-RES-T.67-2016) – Utilisation au sein du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT des langues de l'Union sur un pied d'égalité | révisée |
| [Résolution 68](http://www.itu.int/pub/publications.aspx?lang=en&parent=T-RES-T.68-2016) – Evolution du rôle du secteur privé au sein du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT | révisée |
| [Résolution 69](http://www.itu.int/pub/publications.aspx?lang=en&parent=T-RES-T.69-2016) – Accès non discriminatoire aux ressources de l'Internet et aux télécommunications/technologies de l'information et de la communication et utilisation non discriminatoire de ces ressources et des télécommunications/ technologies de l'information et de la communication | révisée |
| [Résolution 70](http://www.itu.int/pub/publications.aspx?lang=en&parent=T-RES-T.70-2016) – Accessibilité des télécommunications/technologies de l'information et de la communication pour les personnes handicapées et les personnes ayant des besoins particuliers | révisée |
| Résolution 71 – Admission d'établissements universitaires à participer aux travaux du secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT | supprimée |
| [Résolution 72](http://www.itu.int/pub/publications.aspx?lang=en&parent=T-RES-T.72-2016) – Problèmes de mesure et d'évaluation liés à l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques | révisée |
| [Résolution 73](http://www.itu.int/pub/publications.aspx?lang=en&parent=T-RES-T.73-2016) – Les technologies de l'information et de la communication, l'environnement et les changements climatiques | révisée |
| [Résolution 74](http://www.itu.int/pub/publications.aspx?lang=en&parent=T-RES-T.74-2016) – Admission de Membres de Secteur de pays en développement à participer aux travaux du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT | inchangée |
| [Résolution 75](http://www.itu.int/pub/publications.aspx?lang=en&parent=T-RES-T.75-2016) – Contribution du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT à la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information, compte tenu du Programme de développement durable à l'horizon 2030 | révisée |
| [Résolution 76](http://www.itu.int/pub/publications.aspx?lang=en&parent=T-RES-T.76-2016) – Etudes relatives aux tests de conformité et d'interopérabilité, assistance aux pays en développement et futur programme éventuel de marque UIT | révisée |
| [Résolution 77](http://www.itu.int/pub/publications.aspx?lang=en&parent=T-RES-T.77-2016) – Renforcer les travaux de normalisation au sein du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT sur les réseaux pilotés par logiciel | révisée |
| [Résolution 78](http://www.itu.int/pub/publications.aspx?lang=en&parent=T-RES-T.78-2016) – Applications et normes relatives aux technologies de l'information et de la communication pour améliorer l'accès aux services de cybersanté | révisée |
| [Résolution 79](http://www.itu.int/pub/T-RES-T.79-2016) – Rôle des télécommunications/technologies de l'information et de la communication dans la gestion et le contrôle des déchets électriques et électroniques provenant d'équipements de télécommunication et des technologies de l'information et méthodes de traitement associées | inchangée |
| [Résolution 80](http://www.itu.int/pub/publications.aspx?lang=en&parent=T-RES-T.80-2016) – Reconnaître la participation active des membres à l'élaboration des produits attendus du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT | révisée |
| Résolution 81 – Renforcement de la collaboration | supprimée |
| Résolution 82 – Examen stratégique et structurel du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT | supprimée |
| [Résolution 83](http://www.itu.int/pub/publications.aspx?lang=en&parent=T-RES-T.83-2016) – Evaluation de la mise en oeuvre des Résolutions de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications | nouvelle |
| [Résolution 84](http://www.itu.int/pub/publications.aspx?lang=en&parent=T-RES-T.84-2016) – Etudes relatives à la protection des utilisateurs de services de télécommunication/technologies de l'information et de la communication | nouvelle |
| [Résolution 85](http://www.itu.int/pub/publications.aspx?lang=en&parent=T-RES-T.85-2016) – Renforcement et diversification des ressources du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT | nouvelle |
| [Résolution 86](http://www.itu.int/pub/publications.aspx?lang=en&parent=T-RES-T.86-2016) – Faciliter la mise en oeuvre du Manifeste Smart Africa | nouvelle |
| [Résolution 87](http://www.itu.int/pub/publications.aspx?lang=en&parent=T-RES-T.87-2016) – Participation du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT à l'examen et à la révision périodiques du Règlement des télécommunications internationales | nouvelle |
| [Résolution 88](http://www.itu.int/pub/publications.aspx?lang=en&parent=T-RES-T.88-2016) – Itinérance mobile internationale | nouvelle |
| [Résolution 89](http://www.itu.int/pub/publications.aspx?lang=en&parent=T-RES-T.89-2016) – Promouvoir l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour réduire les disparités en matière d'inclusion financière | nouvelle |
| [Résolution 90](http://www.itu.int/pub/publications.aspx?lang=en&parent=T-RES-T.90-2016) – Code source ouvert au sein du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT | nouvelle |
| [Résolution 91](http://www.itu.int/pub/publications.aspx?lang=en&parent=T-RES-T.91-2016) – Améliorer l'accès à un répertoire électronique d'informations sur les plans de numérotage publiés par le Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT | nouvelle |
| [Résolution 92](http://www.itu.int/pub/publications.aspx?lang=en&parent=T-RES-T.92-2016) – Renforcer les travaux de normalisation relatifs aux aspects non radioélectriques des Télécommunications mobiles internationales au sein du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT | nouvelle |
| [Résolution 93](http://www.itu.int/pub/publications.aspx?lang=en&parent=T-RES-T.93-2016) – Interconnexion des réseaux 4G, des réseaux IMT-2020 et des réseaux ultérieurs | nouvelle |
| [Résolution 94](http://www.itu.int/pub/publications.aspx?lang=en&parent=T-RES-T.94-2016) – Travaux de normalisation menés par le Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT concernant les technologies de données d'incidents fondées sur le nuage | nouvelle |
| [Résolution 95](http://www.itu.int/pub/publications.aspx?lang=en&parent=T-RES-T.95-2016) – Initiatives prises par le Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT pour mieux faire connaître les bonnes pratiques et les politiques relatives à la qualité de service | nouvelle |
| [Résolution 96](http://www.itu.int/pub/publications.aspx?lang=en&parent=T-RES-T.96-2016) – Etudes du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT visant à lutter contre la contrefaçon des dispositifs de télécommunication/technologies de l'information et de la communication | nouvelle |
| [Résolution 97](http://www.itu.int/pub/publications.aspx?lang=en&parent=T-RES-T.97-2016) – Lutter contre le vol de dispositifs de télécommunication mobiles | nouvelle |
| [Résolution 98](http://www.itu.int/pub/publications.aspx?lang=en&parent=T-RES-T.98-2016) – Renforcer la normalisation de l'Internet des objets ainsi que des villes et communautés intelligentes pour le développement à l'échelle mondiale | nouvelle |
| [Voeu 1](http://www.itu.int/pub/publications.aspx?lang=en&parent=T-RES-T.1000-2016) – Application pratique de la prime d'externalité de réseau | inchangé |

| Recommandation UIT‑T – Titre | Statut |
| --- | --- |
| [A.1](http://www.itu.int/rec/T-REC-A.1-201610-I) – Méthodes de travail des Commissions d'études du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT | révisée |
| [A.12](http://www.itu.int/rec/T-REC-A.12-201611-I) – Identification et présentation des Recommandations UIT-T | révisée |
| [D.52](http://www.itu.int/ITU-T/recommendations/rec.aspx?id=12826&lang=en) – Création et raccordement de points d'échange Internet (IXP) régionaux pour réduire les coûts de la connectivité Internet internationale | nouvelle |
| [D.53](http://www.itu.int/ITU-T/recommendations/rec.aspx?id=12827&lang=en) – Aspects internationaux du service universel | nouvelle |
| [D.97](http://www.itu.int/ITU-T/recommendations/rec.aspx?id=12828&lang=en) – Principes méthodologiques de détermination des tarifs de l'itinérance mobile internationale | nouvelle |
| [D.261](http://www.itu.int/ITU-T/recommendations/rec.aspx?id=12829&lang=en) – Principes réglementaires à appliquer dans la définition des marchés et l'identification des opérateurs en position de force sur un marché | nouvelle |
| [D.271](http://www.itu.int/ITU-T/recommendations/rec.aspx?id=12830&lang=en) – Principes de taxation et de comptabilité applicables aux réseaux de prochaine génération (NGN) | révisée |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_